Mel.gr.8°
26-1

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHEQUE

BIBLIOTHEQUE FNSP
1 252 267

Mél.
8°
25.1

UNION DES CONTRIBUABLES
de la Région Lyonnaise
72, rue Pierre-Corneille, LYON

LA SITUATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE EN FRANCE

Conférence faite à Lyon le 28 Avril 1899

PAR

M. Léon POINSARD
Bibliothécaire Honoraire
De l'Ecole des Sciences Politiques de Paris

LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

LYON
AU SIÈGE DE L'UNION
72, Rue Pierre-Corneille, 72

1899

BUREAU DE L'UNION

Président d'Honneur : M. **Ed. AYNARD**, Député du Rhône.
Vice-Président de la Chambre des Députés.

Président : M. **J. GARIN**, avocat à la Cour d'Appel.
Vice-Présidents : M. **ARAUD**, juge au Tribunal de commerce, administrateur de la Chambre syndicale des propriétés immobilières.
M. **A. BELLEMAIN**, architecte.
M. **FAVRE**, président de la Chambre syndicale de la Boucherie lyonnaise.
M. **Léon RIBOUD**, vice-président de l'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles.

Secrétaire-général : M. **J. PEY**, secrétaire de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises.
Secrétaire : M. **Charles SOULIER**, agent de change.
Secrétaire-adjoint : M. **CHARRASSE**, directeur de la Chambre syndicale des propriétés immobilières.
Trésorier : M. **Fr. AYNARD**, banquier.
Trésorier-adjoint : M. **AURARD**, ancien négociant.

CONSEIL :

MM. **ALLARD**, charcutier, président du Syndicat de la charcuterie.
BESSEY, négociant en fromages.
J.-B. BONNET, fabricant de soieries, président du Comité général des présidents de Sociétés de Secours mutuels.
Victor CAMBON, ingénieur agronome.
B. CHOMEL, directeur de la Société de la rue Impériale.
Emile DUPORT, président de l'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles.
FAURAX, carrossier, président du Syndicat de la carrosserie.
Louis GROS, président de l'Union des gérants d'immeubles.
Aug. ISAAC, fabricant de tulle, président de la Chambre de Commerce.

MM. **MARTELIN**, filateur, ancien juge au Tribunal de commerce.
PERRIN, président du Syndicat des cuirs et peaux.
S. RICHARD, ancien fabricant de soieries, administrateur de la Caisse d'épargne
RIVOIRE, président honoraire du Syndicat des horticulteurs.
RUBELLIN, avocat à la Cour d'Appel.
VACHER, notaire.
Jules VALLY, manufacturier.
VEYRE, employé, président de la Société des employés de banque.
VINDRY, ancien président du Tribunal de commerce, membre de la Chambre de commerce.

Extraits des Statuts de l'Union des Contribuables de la Région Lyonnaise

Article 2. — Elle a pour objet : 1° **De poursuivre, en dehors de toute idée politique, la réalisation d'économies budgétaires** et d'arrêter les dépenses par la **suppression de l'initiative parlementaire** en matière d'augmentation de crédits ou de création directe ou indirecte de dépenses nouvelles ;

2° De faire **respecter les principes de la proportionnalité de l'impôt et de l'égalité** de tous les contribuables devant la loi, principes proclamés et garantis par la Révolution française, dans la Déclaration des droits de l'Homme et dans la Constitution de 1791.

Article 3. — L'Union s'interdit tout objet en dehors de l'énumération de l'article précédent.

Article 5. — Elle comprend des adhérents individuels et des Associations. L'adhérent individuel paie une cotisation annuelle de un franc au moins.

Les Associations paient une cotisation annuelle de dix francs au moins.

Voir à la dernière page les adresses des bureaux de souscription.

UNION DES CONTRIBUABLES
de la Région Lyonnaise
72, rue Pierre-Corneille, LYON

LA

SITUATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE EN FRANCE

Conférence faite à Lyon le 28 Avril 1899

PAR

M. Léon POINSARD

Bibliothécaire Honoraire
De l'Ecole des Sciences Politiques de Paris

Libre des Sciences Politiques Bibliothèque
Mél. 8° 26-1

LYON
AU SIÈGE DE L'UNION
72, Rue Pierre-Corneille, 72

1899

AVERTISSEMENT

L'Union des contribuables de la région lyonnaise fondée en 1899, a pour but de réagir, avec toute l'énergie possible, contre l'exagération persistante et ruineuse des dépenses publiques.

Le développement injustifié de nos budgets et conséquemment de nos impôts, qui sont devenus excessifs, constitue pour le Pays une charge dont le poids alourdit singulièrement notre position, en présence de la concurrence étrangère, aujourd'hui si puissante. Dans de pareilles conditions, l'avenir de toutes les classes de la population se trouve compromis, car il est évident que si l'activité nationale vient à être ralentie par la concordance des obstacles intérieurs et des rivalités extérieures, le travail deviendra plus rare, les profits seront plus limités, les salaires plus réduits et les chômages plus fréquents.

Nous devons donc faire les plus grands efforts pour nous rendre un compte exact de ce dangereux état de choses, afin de le combattre en pleine connaissance de cause. La conférence que nous publions aujourd'hui a été faite par un homme rompu à l'étude des documents officiels où il a puisé tous les éléments essentiels de son exposé. Nous espérons que, par sa précision et sa clarté, il persuadera un grand nombre de nos concitoyens de l'utilité d'une action immédiate et énergique de tous les bons citoyens, unis librement dans un but dont le sens patriotique et élevé ne leur échappera pas.

LA SITUATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE EN FRANCE

Notre Pays traverse en ce moment une période particulièrement grave et difficile. En dépit de l'optimisme voulu des discours officiels, il est sûr que la situation du Pays est menacée, que les intérêts sont en péril, et que l'avenir demeure incertain. D'où viennent ces dangers, ce trouble, ce malaise qui répandent à bon droit l'inquiétude de tous côtés ? Ils sont la conséquence naturelle et forcée de deux ordres de faits bien différents. Les uns se produisent à l'intérieur, et les autres ont leur siège au dehors. A l'étranger, des circonstances nouvelles nous ont suscité partout des adversaires économiques très forts, très actifs, par conséquent très redoutables. A l'intérieur, il faudrait que nous fussions organisés pour résister à cette concurrence autrefois inconnue ; nous devrions tout faire pour alléger nos charges, développer nos initiatives, seconder les efforts de nos fabricants, de nos ouvriers, de nos commerçants, de nos colons, afin de conserver notre place dans le monde, ou plutôt de la ressaisir, car déjà nous avons perdu notre ancien rang. Sans cela, que deviendrons-nous ? Nos marchés extérieurs iront en se rétrécissant de plus en plus, et comme le marché intérieur est bien loin de suffire à notre activité, le travail manquera, les chômages augmenteront, les fortunes, au contraire, s'amoindriront, et nous connaîtrons des jours de misère et d'humiliation auxquels on ne peut songer sans angoisse !

Faisons-nous le nécessaire pour écarter ces sombres perspectives, pour nous faciliter, à nous-mêmes, l'action extérieure énergique et fière qui devrait être la nôtre ? Voilà la question vitale que nous avons à résoudre. Essayons d'y parvenir, non pas par des considérations théoriques et vagues, par des phrases creuses, mais en appelant à notre aide la lumière éclatante des faits précis, irréfutables. Ces faits sont innombrables ; ils nous parlent d'une voix de tonnerre.

Si nous ne les entendons pas, si nous ne les voyons pas, c'est que nous sommes volontairement sourds et aveugles. Ecoutons-les, ouvrons les yeux, car ils nous apportent les conseils les plus salutaires, et en

même temps les plus urgents. Ne pas les suivre, c'est s'exposer follement aux catastrophes les plus violentes. En voici la preuve, exposée d'une façon sommaire (1).

I

Commençons par les faits relatifs à la situation financière, en nous limitant à ceux qui sont à la fois essentiels et caractéristiques. Nous ne parlerons d'ailleurs que des finances de l'État, en laissant de côté celles des localités, car, autrement, le champ à explorer serait trop étendu.

Quels sont les caractères d'une bonne situation au point de vue financier ? Ces caractères sont les suivants : les budgets, c'est-à-dire les comptes publics, sont étudiés et préparés avec soin, discutés en détail et votés à l'époque voulue ; ils sont exécutés avec régularité et précision, sous un contrôle exact ; en fin d'exercice, ils se soldent en équilibre au moyen de ressources normales ; ces ressources sont fournies par des impôts équitables, d'un poids raisonnable, supportés facilement, sans gêne, par la population ; la dette n'est pas trop considérable, afin de ménager les moyens de pourvoir aux risques de l'avenir.

Reprenons un à un tous ces éléments, et voyons ce qu'ils sont pratiquement chez nous.

1° *Préparation des budgets*. Elle est défectueuse, et fort peu exacte. Les ministères ne présentent que des propositions très approximatives, médiocrement étudiées, tantôt trop larges, parce qu'on projette des virements secrets, ou trop étroites, parce qu'on veut éviter la discussion, en se réservant de demander plus tard des crédits supplémentaires. De plus, chaque Département Ministériel agit à part, sans contrôle supérieur, et remet tardivement son budget au Ministère des Finances, de sorte que celui-ci n'a pas le temps d'en faire la revision. Il en résulte un désordre très fâcheux, chacun tirant la couverture à soi le plus possible.

2° *Vote du budget*. Porté devant la Chambre, le budget est mis en discussion. La plupart des députés sont peu capables de s'orienter dans ces comptes immenses et compliqués, qui soulèvent tant de questions épineuses. La plupart du temps ils votent au petit bonheur, sans se

(1) On trouvera des détails plus complets dans notre récent ouvrage : *Vers la Ruine*, Paris, Charles, 1899, 3 fr. Ce livre contient un exposé complet de la situation financière et politique (budget, dette, impôts, fonctionnarisme, politique intérieure, extérieure et coloniale, réformes désirables). Il est écrit de façon à pouvoir être lu par tous, sans études spéciales préalables.

donner même la peine d'étudier les points que les rapporteurs de la Commission du budget ont mis en lumière. De plus, un certain nombre d'entre eux ne voient dans le budget qu'un moyen de satisfaire leur clientèle électorale, et ils proposent des augmentations de crédits sans se demander d'abord où l'on prendra l'argent. Il est rare, en revanche, qu'on réclame d'une façon pratique et sérieuse des économies, des réductions de dépenses. Enfin, il arrive très souvent que des interpellations politiques surgissent pendant la discussion du budget, absorbant un temps précieux, si bien que l'exercice commence avant que les comptes soient établis. En 1899, le budget courant n'a pu être voté et promulgué avant le milieu de l'année, et cela sans qu'un seul motif plausible, sérieux, puisse être invoqué pour expliquer et excuser une pareille anomalie. Le désordre, l'incurie, l'indifférence pour la chose publique, sévissent ici avec tous leurs inconvénients. Une pareille situation, qui n'est pas nouvelle, porte en elle la condamnation même de notre vie politique ; elle montre bien à quel degré de faiblesse l'esprit civique est tombé chez nous, puisque les citoyens la supportent depuis bien des années sans intervenir pour y mettre ordre.

3° *Exécution et contrôle du budget.* L'exécution est en harmonie avec la préparation et le vote. Déjà les augmentations décrétées par le Parlement ont dérangé les prévisions administratives ; pendant le cours de l'exercice, les bureaux réclament des crédits supplémentaires ou extraordinaires ; certains membres des Chambres en proposent de leur côté ; puis, pour combler la mesure, les administrations pétrissent plus ou moins les chapitres du budget pour leur donner une portée autre que leur destination primitive. Il en résulte une modification profonde, incohérente, irrégulière et souvent même illégale du budget. Chaque année, la Cour des comptes proteste avec énergie contre ces procédés, mais personne ne l'écoute, et les choses vont sans cesse de mal en pis. Un fabricant ou un commerçant qui mènerait son affaire de cette façon ne tarderait pas à tomber en faillite ; le Trésor public est plus solide, parce que les contribuables sont là pour combler les vides. Mais comme les fissures vont sans cesse en augmentant, il n'est pas sûr que nous puissions toujours suffire au remplissage.

Il faut dire aussi que le contrôle des dépenses est très imparfait. Chaque administration arrange ses petites affaires avec une liberté qui touche souvent au sans-gêne, et lorsqu'on s'en aperçoit, il est trop tard pour revenir en arrière. Deux hautes autorités interviennent cependant pour examiner les comptes et juger la gestion des fonctionnaires. Ce sont la Cour des comptes et le Parlement. Mais l'autorité de la première est très fréquemment méconnue. Elle s'en plaint chaque année dans ses déclarations, signalant les irrégularités qu'elle a reconnues,

les opérations que l'on soustrait à la vérification. On lui répond par des explications quelconques, ou bien on la laisse dire, tout simplement, et les ministères continuent sans trouble leurs pratiques irrégulières. Quant aux Chambres, on leur propose une loi de règlement plusieurs années après la clôture de l'exercice, quand nul n'est plus au courant des faits, ni disposé à fournir le travail nécessaire pour s'y remettre.

Voici à ce propos, un extrait fort intéressant du dernier rapport de la Cour des comptes, présenté en mai 1899. Le premier président, M. Boulanger, ayant constaté que la Cour avait terminé en neuf mois sa vérification du dernier exercice clos, ajoutait :

« En me félicitant de ce résultat, je ne saurais me défendre d'une certaine mélancolie. Vos efforts antérieurs sont, en effet, demeurés stériles pour assurer en temps utile ce règlement devant le seul pouvoir qui juge les responsabilités : devant le Parlement. La Chambre des députés vient seulement, il y a quelques semaines, de recevoir les rapports de ses commissions sur les exercices 1889 et 1890 pour lesquels la Cour a rendu ses déclarations il y a exactement huit années. Nous ne nous lasserons pas de reproduire nos doléances sur de pareils retards. Mettre huit ou neuf ans entre la clôture d'un exercice et son règlement législatif, c'est transformer ce règlement en une vaine formalité; à pareille distance des faits accomplis, les responsabilités se sont évanouies. Entraînée par le courant des faits contemporains, l'opinion publique, de laquelle tout relève dans un régime de démocratie, ne porte plus qu'une attention distraite sur des événements financiers, des erreurs ou des abus qui sont vieux de dix ans. Le vote de la loi de règlement s'opère au milieu de l'indifférence générale.

« Elle ne mérite pas cependant ce dédain. C'est là que le Pays peut trouver la physionomie réelle de l'exercice, le dégager des illusions ou des erreurs qui ont altéré les prévisions de recettes et de dépenses. C'est là que les réalités remplacent les fictions et les hypothèses. C'est là que se trouve la vraie ligne de compte du budget, l'expression de son équilibre ou de son déficit. C'est avec le règlement seul que le Pays peut juger la politique financière de ses gouvernants.....

« Cette rapidité du règlement budgétaire est l'unique moyen de prévenir le retour des abus qui sont périodiquement signalés dans nos déclarations générales et dans nos rapports publics. C'est par la Cour des comptes, seule, que le Parlement peut être instruit des virements irréguliers autorisés par les ordonnateurs et conduisant à de fausses imputations de dépenses qui violent la loi de finances. C'est par elle, surtout, qu'il peut être averti d'un abus autrement périlleux pour les finances publiques, l'abus des dépenses faites sans crédits sur l'ordre d'un ordonnateur qui force la caisse du comptable. L'impunité est, aujourd'hui, à peu près assurée à de pareils errements. Le ministre qui a fait payer une dépense non autorisée par la loi budgétaire a le moyen de soustraire sa conduite au Parlement jusqu'au moment où le règlement du budget est discuté. Il lui suffit pour cela de ne demander aucun crédit supplémentaire et de laisser les choses en l'état jusqu'à la discussion de la loi de règlement. La Cour des comptes aura beau constater le fait dès la première année de l'exécution du budget; ses avertissements resteront sans échos et, lorsque l'abus apparaîtra au jour du vote de la loi de règlement, huit ou dix ans se seront écoulés. Les responsabilités

réelles auront à peu près disparu. De semblables faits ne sont pas aussi rares qu'on le supposerait. Ces dépenses sans crédits s'élèvent, pour la période des dix premières années, à un chiffre de 35,120,750 francs. »

Cela explique pourquoi les comptes remis au Parlement sont en général inexacts et incomplets ; pour éviter des discussions gênantes, on dissimule des opérations, ou bien on masque le déficit au moyen d'expédients plus ou moins adroits. C'est ainsi que des budgets sont équilibrés au moyen de fonds d'emprunt, ou bien on prélève une certaine somme sur l'excédent (réel ou fictif) d'un exercice antérieur, excédent qui entre ainsi dans deux comptes successifs. C'est encore une pratique fréquente de mettre des dépenses considérables hors budget, au moyen de caisses, de comptes spéciaux (1), de budgets extraordinaires; dans ces conditions, le budget ordinaire peut se présenter en équilibre, voire même avec un excédent de recettes, mais en réalité, il faut emprunter, et beaucoup, pour solder le total des dépenses de l'année. Toutes ces combinaisons finissent par former un dédale de comptabilité si confus, si complexe, tellement inextricable, que personne n'y comprend plus rien, et que l'on marche à l'aveuglette, au petit bonheur, sans grand souci des dangers que l'on pressent peut-être, mais que l'on ne discerne pas bien, que d'ailleurs on ne veut pas voir, car ce sont là choses désagréables et ennuyeuses. Fatal aveuglement, navrante indifférence, qui nous préparent de pénibles surprises.

4° *Equilibre du budget.* Il est aisé de prévoir que, en de pareilles circonstances, avec tant d'irrégularités, de gaspillages et de coulages, on ne peut obtenir l'équilibre des comptes. Et de fait, depuis bien des années, nos exercices financiers se soldent en déficit, c'est-à-dire que les dépenses ont constamment dépassé les recettes. Voici du reste un tableau qui traduit, d'une manière claire et précise, cette situation fâcheuse (2) :

Dépenses et recettes effectives, 1881-1897.

	DÉPENSES	RECETTES	DÉFICIT
	—	—	—
1881	3.601 millions.	2.974 millions.	630 millions.
1882	3.784	3.014	770
1883	3.838	3.078	760
1884	3.685	3.017	668
1885	3.669	2.965	704
1886	3.504	2.942	562

(1) Comptes de liquidation, caisses des écoles, des chemins vicinaux, etc., etc.

(2) D'après les rapports généraux de la Commission du budget pour 1893 et 1899.

	DÉPENSES	RECETTES	DÉFICIT
	—	—	—
1887	3.361 millions	2.952 millions	409 millions
1888	3.293	3.031	262
1889	3.290	3.034	257
1890	3.364	3.168	175
1891	3.442	3.258	183
1892	3.472	3.318	183
1893	3.476	3.332	144
1894	3.515	3.396	119
1895	3 516	3.369	117
1896	3.500	3.414	86
1897	3.501	3.428	73

Ce tableau appelle quelques explications, les voici :

De 1870 à 1873, nous avons traversé une période anormale ; il a fallu solder les frais de guerre et de révolution, payer à l'Allemagne un gros tribut, réparer les dégâts causés par l'invasion, reconstituer les armements indispensables. Tout cela devait être payé sans retard, principalement au moyen de fonds d'emprunt. Ce fut fait, du reste, avec une certaine facilité ; la dette n'était pas très considérable, le Pays se relevait vite; aussi on trouva du crédit assez aisément, non pas toutefois sans faire de gros sacrifices (1). Dès 1873, cette situation si onéreuse était réglée, et on pouvait établir, pour 1874, un budget normal, s'élevant en dépenses à un peu plus de 2.600 millions, en recettes à 2.565 millions. Quelle était la politique indiquée alors par la raison, la prudence et l'expérience ? Il fallait s'en tenir autant que possible à ces chiffres déjà si considérables, tâcher même de réduire certaines dépenses, ou tout au moins éviter soigneusement de les augmenter. Le budget se serait alors allégé de lui-même par le fait de certaines opérations, notamment des conversions de rentes. Mais loin d'agir ainsi, on s'est lancé à corps perdu dans des opérations colossales, entrainant des dépenses que le budget ne pouvait supporter. Nous sommes arrivés par là à dépenser en certaines années *près de quatre milliards*, sans parler, bien entendu, des dépenses locales. Ce fut, surtout à partir de 1878, une sorte de folie de prodigalité. Il est du reste impossible de dire avec une parfaite exactitude ce que le Trésor a reçu et payé durant cette période, parce que ses comptes sont incomplets et inexacts. Les rapporteurs des budgets de 1893 et de 1899 ont essayé de supputer l'état de nos recettes et de nos dépenses *effectives* de 1881 à 1897 ; ils ont trouvé, sans pouvoir affirmer l'exactitude absolue des chiffres, que nous avions dû payer près de 60 milliards, tandis que les

(1) Les emprunts à 5 0/0 de 1870 à 1872, au capital de 5 milliards 750 millions, ont été placés à 82.50 et 84.50, soit 17.50 et 15.50 0/0 de perte.

ressources ordinaires du budget n'avaient fourni que 53 milliards 700 millions, soit un déficit total de plus de *six milliards*, formé en pleine paix. Or les comptes officiels n'avouaient que 854 millions d'insuffisance ! De 1881 à 1889, le déficit moyen annuel a été de 561 millions. De 1890 à 1897, grâce aux conversions de rentes, aux augmentations d'impôts et à une petite réduction des dépenses, le déficit moyen s'est abaissé à 128 millions (1). Mais si le gouffre se creuse moins vite, il gagne pourtant en profondeur chaque année, sans relâche.

5° *Ressources normales du budget.* — Ces ressources sont fournies par l'impôt, et puisque nos dépenses sont considérables, il va sans dire que les taxes ne peuvent manquer de l'être aussi. D'abord, elles sont fort nombreuses ; ensuite, leur caractère essentiel est de viser surtout les objets de consommation. Voici du reste comment elles sont distribuées par catégories :

Impôts directs.	495	millions
Mutations, enregistrement	507	—
Timbre.	178	—
Valeurs mobilières.	70	—
Contributions indirectes	802	—
Douanes	461	—
Monopoles (tabacs, allumettes) . . .	436	—
Postes et télégraphes.	230	—
	3.179	—
En ajoutant les taxes départementales	180	—
Et les taxes communales	593	—
Nous arrivons au total formidable de	3.952	—

Tout près de *quatre milliards* de taxes, dont plus de *deux milliards* portant sur les consommations de toute nature. Quelle surcharge ajoutée au prix de la vie !

La Grande-Bretagne, avec plus de 40 millions d'âmes et un empire colonial immense, ne dépense guère plus de 2.200 millions, année

(1)

	Recettes	Dépenses
	moyennes	
1881-90.	3.000 millions	3.561 millions
1891-97.	3.345 —	3.473 —

Voici encore quelques chiffres intéressants. Ils indiquent le total des recettes et des dépenses dans les années :

	Recettes	Dépenses
1814.	972 millions	1.003 millions
1830.	1.020 —	1.095 —
1840.	1.234 —	1.363 —
1850.	1.431 —	1.472 —
1860.	1.962 —	2.084 —
1897.	3.428 —	3.501 —

On voit par là que le déficit n'est pas, chez nous, chose absolument nouvelle.

moyenne (1), et elle tire le plus gros de ses revenus de deux sources principales : 1° les taxes sur les consommations de luxe (comme : alcool, vins et liqueurs, bière, environ 35 millions sterling ; thé, café, fruits, etc. environ 5 millions sterling); 2° les impôts directs (environ 35 millions, etc.). En Allemagne, en Belgique, en Suisse, on a pris grand soin également de modérer le taux des impôts établis sur les consommations usuelles, afin de ne point surcharger la classe ouvrière. Chez nous, au contraire, tout le monde est lourdement grevé, le rentier comme l'industriel, l'avocat comme le négociant, le paysan comme l'ouvrier. Mais on peut dire avec pleine justice que le pauvre surtout est littéralement pillé par le fisc. Ainsi, on a établi par des calculs précis les faits suivants :

1° Un bourgeois parisien, qui dépense par an 20.700 francs, paie, par application de quinze ou vingt taxes différentes, plus de 3.250 francs d'impôts. C'est exorbitant et maladroit au suprême degré, car cela restreint naturellement beaucoup la consommation de la famille, et il en résulte un préjudice direct et important pour la production.

2° Un ouvrier, aussi de Paris, gagnant régulièrement un bon salaire, soit, pour l'année, un peu plus de 2.100 francs, acquitte par l'impôt indirect et l'octroi environ 275 francs. Un autre ouvrier, vivant dans une petite ville sans octroi, et gagnant au plus 1.200 francs par an, acquitte 135 francs d'impôts divers. Un petit paysan, bordier-journalier de l'Ouest, gagnant tout au plus 1.100 francs d'argent par an, paie 98 francs. Un petit propriétaire de la même région, possédant 18 hectares, acquitte 312 francs de taxes.

N'est-il pas évident que les petites gens de la deuxième catégorie sont rançonnés à l'excès par le fisc, que cette taxation de 12 à 15 0/0 de leur revenu *total* et *brut* constitue pour eux une charge dont l'effet certain est de leur imposer de sensibles privations, et de les pousser à réclamer autant que possible de hauts salaires ?

Nos impôts ne sont pas seulement excessifs, ils sont encore injustes et improportionnels. Ainsi, certains propriétaires fonciers ne paient pas plus de 1 0/0 de leur revenu, d'autres sont taxés à 30 0/0. Le fisc ne déduit pas le passif des successions et taxe tout en bloc, si bien qu'il exige un impôt qui peut s'élever jusqu'à 11 0/0 sur une valeur fictive. L'impôt indirect est ressenti lourdement par une famille nombreuse ; il est relativement léger pour un célibataire ou un ménage sans enfants. Donc, dans toutes les parties de notre système fiscal, on rencontre l'iniquité et l'abus, en outre de l'élévation folle du taux des impôts.

6° *Charge de la dette.* — Au siècle dernier, la dette avait pris déjà un développement très considérable pour l'époque, et le gouvernement d'alors, incapable de réformer son administration, rejeta le fardeau qui

(1) Non compris les dépenses locales, cela va sans dire.

l'accablait en faisant plusieurs banqueroutes. Ce honteux exemple fut suivi encore par le Directoire, dont l'opération fut achevée par le Consulat. Napoléon put ainsi commencer sa carrière politique avec une dette très faible, qu'il augmenta par une foule de moyens détournés. De plus, il laissa derrière lui un passif considérable à liquider. Depuis lors, tous nos gouvernements successifs ont réalisé ce même résultat : l'augmentation des charges de la dette. Voici les grandes étapes de cette course insensée pour ce qui concerne la dette perpétuelle seulement :

1814	charge annuelle.	63	millions.
1830	—	200	—
1848	—	245	—
1851	—	297	—
1869	—	414	—
1875	—	985	—
1898	—	1.025	—

Ces sommes représentent des intérêts, voici maintenant le tableau des augmentations successives du capital de la dette. Les chiffres cités sont seulement approximatifs, car l'administration n'a jamais pris soin de publier l'exposé clair et complet des dettes de l'Etat. Aussi est-il certain que les calculs faits à ce sujet en dehors des bureaux officiels restent au-dessous de la réalité.

DETTE PERPÉTUELLE.

1830.	3	milliards	800	millions.
1848.	5	—	880	—
1869.	13	—	—	—
1875.	23	—	500	—
1880.	24	—	350	—
1885.	28	—	250	—
1890.	30	—	—	—
1895.	30	—	300	—
1898.	30	—	600	—

Aucun autre pays au monde n'est chargé à ce point. Vers 1895, les dettes des principaux Etats étaient estimées aux chiffres suivants :

Angleterre.	15	milliards (1).
Allemagne.	14 1/2	—
Russie.	14 1/2	—
Autriche.	13	—
Italie	13	—
Etats-Unis (2)	6 1/2	—

Il est aisé d'apercevoir les dangers que ce passif nous fait courir. D'abord il contribue pour une bonne part à l'alourdissement de nos

(1) En 1869, près de 20 milliards.
(2) En 1870, les Etats-Unis devaient plus de 10 milliards.

impôts. Ensuite, si par malheur une grande guerre survenait, nous verrions surgir des embarras inextricables. En effet, pour entretenir les effectifs et le matériel du pied de guerre, il nous faudrait dépenser plus de 30 millions par jour, à peu près un milliard par mois, rien que pour les frais de campagne sur terre, sans compter la marine, ni les indemnités, pertes, réfections qui viendraient ensuite. Un conflit durant six mois augmenterait notre dette de bien près de 10 milliards en capital, et de 400 millions en arrérages. Nous devrions alors 40 milliards, pour lesquels il faudrait payer 1.500 millions par an. Ce serait là un fardeau écrasant !

Quelques personnes répondent à cela : Oui, notre dette est considérable, mais nous possédons aussi un actif important, qui lui sert de contrepoids. Vers 1950, les concessions de chemins de fer arriveront à leur terme, et l'Etat, devenant propriétaire des réseaux, pourra soit les affermer, soit les exploiter ; le produit qu'il en tirera viendra en déduction des charges de la dette. La remarque est juste en soi, mais qui sait où nous en serons arrivés dans 50 ans. Si nos dettes et nos dépenses continuent de croitre, le produit futur des chemins de fer sera mangé d'avance au moment où il tombera dans les caisses du Trésor. En effet, nos dépenses augmentent de 25 à 30 millions par an en moyenne ; dans 50 ans nous aurons à payer, sur ce pied, 1.200 à 1.500 millions de plus. Le budget des dépenses atteindra 4 milliards 1/2 — pourvu que des événements exceptionnels ne viennent pas précipiter et accentuer la progression. — Ce sera comme un gouffre dans lequel le produit des chemins de fer tombera sans le combler. D'ailleurs, le fait d'avoir un actif n'atténue en rien une dette, tant que l'on ne réalise point. Or, si les choses continuent comme elles sont lancées, loin de vendre les chemins de fer après 1950, l'État les prendra en régie, et dissipera le plus clair de leur produit en dépenses improductives : augmentation du fonctionnarisme, travaux peu ou point utiles, entreprises coloniales, etc. Et l'infortuné contribuable sera toujours tondu, et de plus en plus près, jusqu'au jour où, épuisé, il succombera sous le faix, tout comme son prédécesseur sur cette belle terre de France : le propriétaire gallo-romain.

Si maintenant nous résumons nos impressions, nous sommes amenés à reconnaître que :

1° Nos budgets sont préparés sans souci de l'exactitude des propositions, parce que l'on compte sur les crédits supplémentaires pour compléter en cours d'exercice ;

2° Ils sont votés trop tard, sans examen sérieux, avec la préoccupation principale de donner satisfaction aux agents électoraux ;

3° Ils sont exécutés d'une manière irrégulière, sous un contrôle très

superficiel et très insuffisant, et se règlent presque toujours par un déficit qui va grossir la dette ;

4° Les impôts sont lourds, ils grèvent énormément la consommation et par contre-coup la production ; la répartition en est profondément arbitraire, injuste et gênante pour les affaires. C'est un frein qui enraye incessamment la marche de la prospérité nationale ;

5° Enfin la dette est énorme, et constitue pour nous non seulement une charge permanente, mais encore un danger grave en cas de grand conflit militaire.

Voilà comment se résume, dans ses traits généraux, notre situation financière. Que faut-il penser de notre situation économique ?

II

Pendant assez longtemps, deux pays : l'Angleterre et la France, se sont partagé la suprématie commerciale dans le monde. Jusque vers 1880, la Grande-Bretagne a conservé une position si considérable, qu'il paraissait impossible qu'elle fût jamais égalée. C'était la pourvoyeuse attitrée des plus grands marchés du globe. Ses produits allaient partout, et elle était l'entrepositaire en quelque sorte obligée des articles fournis par ses faibles concurrents. Quant à la France, qui du reste venait bien loin derrière sa voisine, elle s'était fait une spécialité de l'article de luxe ou de demi-luxe, et y trouvait son compte.

Depuis vingt ans, une révolution pacifique, mais profonde, s'est opérée autour de nous. Les marchés de consommation se sont étendus, mais les centres de production se sont multipliés. Les États-Unis ont franchi en quelques années, d'un bond prodigieux, la distance qui les séparait de l'Angleterre. Avec leur territoire immense et fertile, leur fer, leur charbon, leur pétrole, ils ont constitué à la fois une agriculture et une industrie puissantes. Et ce pays n'est pas encore, tant s'en faut, au bout de ses ressources. L'Allemagne sans jouir des mêmes avantages naturels, a su pourtant profiter des circonstances récentes pour rattraper le temps perdu avant son unification. Et maintenant ces trois pays produisent par masses colossales tout ce qui est utile à l'homme; ils travaillent d'ailleurs dans des conditions différentes : les Anglais se maintiennent par l'habileté de la main-d'œuvre unie au machinisme, par l'avantage de la position acquise, la puissance des capitaux et la force propre de la race ; les Américains sont aussi très fortement dressés, très hardis, et ils progressent par l'emploi admirablement ingénieux et économique de la machine ; les Allemands ont la main-d'œuvre à bon marché et un esprit d'association qui les sert pour le moment. Relativement à nous, ces pays, les premiers surtout, ont

le triple avantage d'une organisation sociale plus forte, d'un milieu plus riche, d'une population plus nombreuse. Et en outre de cela, leurs obligations politiques sont infiniment moins lourdes à tous les points de vue : impôts, dette, service militaire, même en Allemagne!

Mais ce n'est pas tout encore.

A côté de nos trois grands concurrents, se rangent toute une pléiade de nations moins puissantes, séparément, que nous-mêmes ; mais l'ensemble de leurs efforts agit vis-à-vis de la France comme le ferait un quatrième compétiteur, très actif et très fort. Ainsi, l'Autriche-Hongrie nous concurrence en Orient, l'Italie aussi; l'Inde, le Japon font de même en Extrême-Orient; la Belgique, la Suisse, placent leurs produits un peu partout. Puis, même dans les pays qui demeurent surtout consommateurs, il est né une industrie plus ou moins florissante, plus ou moins protégée, qui prend une partie de la clientèle locale et contribue à rendre la position encore plus difficile.

Telles sont les circonstances nouvelles : elles se résument ainsi : consommation plus étendue, mais aussi concurrence infiniment plus active. Quelle est notre posture, à nous Français, en présence de ces faits?

Au moment même où la lutte commerciale prend son caractère le plus âpre, où le bon marché devient la loi générale et supérieure des transactions, où l'on se dispute les affaires en se basant sur des fractions de centime, nous chargeons outre mesure nos frais généraux, nos prix de revient, et par conséquent nos prix de vente. Tout ce qui contribue à favoriser la production est grevé de taxes de la manière la plus absurde et la plus maladroite. En effet, l'un des éléments les plus essentiels de la production, c'est la main-d'œuvre. Or, tout ce que les ouvriers mangent et boivent est fortement imposé. La France est un pays admirablement doué au point de vue de la fertilité du sol et de la bonté du climat ; elle produit beaucoup de denrées excellentes et peut facilement importer ce qui lui manque ; ce devrait donc être un véritable pays de cocagne, avec la vie facile, à bon marché! Eh bien, pour trouver la vie à bon marché, il faut aller dans des pays au sol médiocre et au climat ingrat, comme la Suisse, l'Allemagne et l'Angleterre. Pourquoi cela? Parce que chez nous l'impôt sur les consommations atteint tout et double souvent les prix. Voici quelques exemples à l'appui de cette observation capitale :

ARTICLES	PRIX France (1)	PRIX Suisse (2)
Sucre, le kilo	1.20	0.60
Pétrole, le litre.	0 40	0.18
Café, bonne qualité, le kilo	5.50	3 »
Huile d'olive, le kilo	3.50	2.30
Bougie, le kilo. . . . . - .	1.80	1.60

(1) Prix dans une ville sans octroi, pour rendre la comparaison égale.

(2) En Suisse, les impôts indirects sont fort rares ; on pratique surtout l'impôt direct sur le revenu. Les droits de douane sont sensiblement moins élevés que chez nous.

Voici maintenant quelques articles — très rares — qui ne sont point soumis chez nous aux taxes indirectes :

	France	Suisse
Pain blanc, le kilo	0.28	0.325
Lait, le litre.	0.20	0.20
Beurre commun, le kilo.	1.90	2.50

Ici, les prix sont plutôt à l'avantage de la France, et cela répond bien à la nature des choses; il devrait en être ainsi presque pour tout. Mais, grâce au fisc, c'est le contraire qui se produit. Dès lors, les ouvriers exigent des salaires proportionnés au prix de la vie, et il devient impossible ou très difficile de faire face à la concurrence des pays moins grevés.

Autre chose encore. A toute époque, les transports ont été un élément capital des échanges. Aujourd'hui cet élément exerce une influence plus considérable qu'elle ne l'a jamais été. Il suffit d'une légère différence sur le prix des frêts pour détourner un courant commercial d'un bout du monde à l'autre. Or le fisc impose aux transports des charges considérables. Les expéditions par chemin de fer ont à payer plus de 90 millions par an ; la marine n'est guère mieux traitée, malgré les primes dont on l'a gratifiée. Aussi va-t-elle en déclinant de jour en jour, pendant que les chemins de fer s'adressent au Trésor pour payer l'intérêt de leur capital-actions. Tout retombe ainsi sur le contribuable, c'est-à-dire sur la production et la consommation du pays.

Comment pourrions-nous, avec de pareils charges, soutenir la concurrence étrangère. Non seulement les produits anglais, américains, allemands refoulent les nôtres, mais encore ils arrivent aisément jusque sur nos marchés intérieurs. Nous disons alors : il faut les arrêter par des droits de douane compensateurs. Nous arrivons en effet, par ce moyen, à réduire le volume des importations. Mais il en résulte une nouvelle cause de cherté, c'est-à-dire d'augmentation des prix de revient et de vente. C'est un cercle vicieux dans lequel nous tournons en nous affolant de plus en plus, et en perdant chaque jour aussi un peu plus de terrain. Voici quelques témoignages intéressants, fournis sur ce sujet par des hommes placés pour bien voir et bien apprécier les choses.

Tout récemment, M. Juny, vice-résident en Indo-Chine, parlant devant notre Chambre de commerce de Paris (1), s'exprimait de la manière suivante :

« Nous serons toujours battus sur le terrain commercial par nos rivaux les Allemands, les Anglais et bientôt les Japonais, si nous ne changeons rien à nos allures. Nous en mourrons nous-mêmes, après avoir tué nos

(1) Séance du 5 octobre 1898.

colonies. Il est utile de le redire : dans aucun marché de l'Indo-Chine, marché de ville ou de village, il n'y a de marchandises françaises comme mercerie, toile, soie, objets de toilette, savons, etc., sauf pour les cotonnades des Vosges, qui arrivent à lutter sensiblement à cause du très bon vouloir des fabricants qui ont su faire les sacrifices nécessaires.

« Mais il convient d'ajouter que ce tout minime résultat provient des droits énormes, prohibitifs, du tarif général, et ces droits pèsent lourdement sur les indigènes acheteurs. Observons aussi que cette vente se fait au Tonkin seulement et non en Chine et dans les pays avoisinants. Nous ne pouvons cependant pas être là-bas que des laboureurs confinés au riz, au thé et au café. Il faut que notre industrie se montre au loin, que ses produits se répandent. Notre vie comme peuple en dépend. »

Cette remarque est très juste, mais pour ouvrir au commerce français les voies vers le succès, il faut d'abord alléger ses charges.

Cette citation sera utilement complétée par un extrait du rapport fait par M. Le Myre de Vilers, député, au sujet d'un projet de loi sur le cabotage en Indo-Chine. A propos du port de Saïgon, M. Le Myre de Vilers rapporte que, en 1894, ce port important a reçu à l'entrée 538 bâtiments jaugeant 658,937 tonneaux. Sur ce nombre, la navigation française a été représentée par 157 navires postaux subventionnés ou affrétés par le département des colonies, et par 4 vapeurs naviguant librement, c'est-à-dire ne recevant que les primes à la navigation. Ainsi sur 538 bâtiments qui entrent dans le port de Saïgon, 4 seulement sont en concurrence avec 381 navires de nationalités étrangères, et, si nous ne tenions compte des bâtiments subventionnés et affrétés, nous occuperions le neuvième rang dans le mouvement maritime d'un port français qui est un des grands marchés de riz de l'Extrême-Orient. En 1894, les Allemands tenait la tête avec 164 bâtiments, battant les Anglais qui entraient en ligne avec 140 navires. Venaient ensuite les Hollandais, 28 navires, les Espagnols, 14 navires ; les Japonais 13 navires, etc. Les Italiens dont la situation maritime n'est pas brillante nous battaient, sur notre propre terrain, avec 6 bâtiments, tandis que nous n'en avions que 4.

M. Poublon, président de la Chambre de commerce de Tunis, déclarait à la fin de 1898, ce qui suit :

« Partout nos produits disparaissent ou ne sont acceptés que sous une étiquette étrangère. Nous n'avons ni agents, ni voyageurs, ni représentants. Notre pavillon flotte peu ou point dans les grands ports de commerce.

Dans le rapport de la Chambre de commerce de Papeete (Tahiti) nous relevons le passage suivant :

« A l'exception de quelques petits lots de nacre et de vanille, les produits de la colonie sont dirigés sur l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis. »

Le consul français à Saint-Paul du Brésil écrivait il y a quelques mois :

« Malgré l'importance des capitaux français engagés dans la compagnie des chemins de fer du Parana, qui est la grande artère de communication de cet intéressant Etat, notre rôle commercial est absolument effacé. L'Allemagne est, sans conteste, la maîtresse toute puissante du marché ; ses négociants, nombreux dans le pays, emploient tous les moyens pour réussir.

Les lignes allemandes ont multiplié leurs services, qui atteignent aujourd'hui le chiffre de 4 par mois..... Ce n'est pas seulement sur le terrain purement commercial que l'Allemagne bénéficie au Parana de notre regrettable inaction. Dans le domaine industriel, ses progrès sont chaque jour plus marqués. On voit des capitalistes et des entrepreneurs allemands se mettre à la tête de toutes les affaires industrielles et autres, susceptibles de réussir dans le pays. »

Le *Bulletin* de la Chambre de commerce française de Constantinople a publié en 1898 un article dans lequel se trouvaient les passages suivants :

« Il y a trente ans environ, les produits de l'industrie française étaient non seulement les plus connus en Turquie, mais encore, et à juste titre, les plus estimés. La France et l'Angleterre y fournissaient à elles seules la presque totalité des articles de toute première nécessité, et partout ils jouissaient de la prérogative acquise, à bon droit, par leur éminente supériorité.

L'Orient était alors un pays de cocagne, on y gagnait de l'argent avec une surprenante facilité ; hélas ! les temps ont changé depuis la guerre néfaste de 1870 où la France, trop occupée chez elle pour songer à son commerce extérieur, perdit en peu de temps la renommée qu'elle s'y était faite ; le désastre survint et le commerce en ressentit forcément les cruelles atteintes !

Lorsque, quelques années plus tard, la France, remise de ses revers et rendue à elle-même, voulut revenir en Orient, elle trouva la place occupée ; ses produits oubliés avaient fait place à d'autres. On ne connaissait plus que le bon marché, qui avait permis à un grand nombre de maisons secondaires de se former. La concurrence commençait déjà opiniâtre et menaçante, on s'étonnait des prix auxquels on avait acheté autrefois et que pratiquait encore la France et les affaires devinrent presque impossibles pour elle.

Il y a sept ans ou huit ans, l'Italie entrait en campagne à son tour : si elle regrette quelque chose, c'est de ne s'être pas plus tôt décidée à la lutte ; mais, il n'est jamais trop tard pour bien faire, ne l'oublions pas, puisque nous le savons ; elle s'en est souvenue et récolte aujourd'hui, en toute justice, d'ailleurs, la récompense des sacrifices qu'elle a pu s'imposer.

Si, il y a trente ans, on ne connaissait en Turquie que les produits de fabrication française et anglaise, nous n'y vendons aujourd'hui que le dixième de ce que nous vendions alors, si l'on prend en considération que, les besoins augmentant, les demandes ont décuplé et que les neuf dixièmes que nous avons perdus sont inégalement répartis entre l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Belgique, la Suisse, la Hollande et même la Grèce. »

Le rapport de la Chambre de commerce française de Bruxelles, pour 1898, contient le passage suivant :

« Il est facile de prévoir que dans la lutte sur le marché belge, les produits français seront avant peu de temps complètement délaissés... Le monde entier nous devance. »

Il serait aisé de multiplier les citations de cette nature, mais à quoi bon (1). Le fait est certain, notre situation économique devient de plus en plus difficile, de plus en plus périlleuse. Sans doute on peut dire que notre infériorité est due en partie aux habitudes prises par nos commerçants et par nos industriels, trop attachés aux anciennes idées et aux vieilles méthodes. Il ne se dérangent pas assez, ils ne consultent pas suffisamment les goûts de la clientèle, soit. Mais il convient d'observer aussi que cette clientèle veut avant tout du bon marché. Or il est impossible de produire à bon marché dans un pays où le fisc a des exigences aussi excessives, où le gouvernement coûte si cher. Cela est indéniable, et il faut absolument, pour mettre un terme à cet abus intolérable, que les citoyens s'entendent pour exiger du Parlement et du Ministère un certain nombre de réformes absolument nécessaires.

Quelles sont ces réformes ? Nous allons le dire en nous résumant.

III

En récapitulant ce que nous avons exposé plus haut, nous arrivons aux conclusions suivantes :

1° Nos dépenses ont sans cesse augmenté, année moyenne, depuis 1874, exercice pris comme base de comparaison ;

2° Nous dépensons d'ailleurs beaucoup trop; notre budget annuel dépasse nos moyens réels, normaux; aucun peuple ne fait de pareils sacrifices, qui sont imprudents et déraisonnables;

3° Nous nous procurons des ressources budgétaires par des moyens très mauvais : impôts injustes, mal répartis, très lourds pour la consommation, très gênants pour les affaires ; emprunts constants ; opérations détournées ;

4° Une forte partie de nos ressources est absorbée par des besoins artificiels qui ne servent en rien l'intérêt national vrai : fonctions inutiles, gaspillage, organisation militaire mal combinée, entreprises intérieures et extérieures exagérées ou sans motifs sérieux.

---

(1) Ajoutons seulement que, en 1898, le tonnage français a diminué dans tous nos ports, sauf un seul, tandis que le pavillon étranger y augmentait partout son tonnage. A Marseille seulement, nous avons perdu 80.000 tonnes, tandis que les étrangers en gagnaient plus d'un million.

Voilà les points dont chaque citoyen doit pénétrer profondément son esprit, afin de fonder solidement son opinion et sa volonté d'agir pour enrayer le mal qui mine notre constitution politique et jette le trouble dans notre situation économique.

Mais comment le citoyen pourrait-il agir, puisque son rôle est réduit à l'élection périodique d'un député, sur lequel il n'a personnellement, dans la plupart des cas, aucune influence sérieuse ?

Evidemment, si les électeurs restent isolés, ils ne feront rien ; ceux qui, actuellement, mènent les députés, au moins en général, savent fort bien se rencontrer et s'entendre. Ils forment des comités qui exploitent la situation à leur profit, et se font payer leurs services en faveurs, en décorations, en places, en avantages divers. Est-il donc impossible de suivre cet exemple dans un but d'intérêt général, de substituer la politique de réformes à la politique alimentaire ? Est-ce que les bons citoyens ne peuvent pas constituer eux aussi des comités pour imposer aux Chambres et au Gouvernement d'autres pratiques ? C'est leur devoir, autant que leur intérêt, qui le commande, et il est grand temps d'y pourvoir.

Quelles sont ces réformes ? Devons-nous viser à changer le Gouvernement, ou la Constitution ? Voilà les remèdes qui paraissent au premier abord radicaux ; beaucoup de personnes pensent même qu'ils seraient souverains et guériraient le mal en peu de temps.

Malheureusement, c'est là une erreur profonde. Depuis cent dix ans, nous avons changé *dix fois* de régime politique, et *treize fois* de Constitution. Chaque régime s'est appliqué à grossir simultanément le budget, les impôts et la dette ; nulle Constitution n'a pu les en empêcher. Voilà une expérience assez prolongée, assez variée, pour nous convaincre de ce fait, *qu'il importe de changer non pas le régime ni la Constitution, mais bien le système pratiqué successivement par tous nos gouvernements*. Et pour y réussir, il faut que la nation comprenne l'utilité et exige la réalisation des réformes que nous allons indiquer, en résumé.

Les unes sont relativement simples et peuvent se faire assez vite. Il est nécessaire : 1° Que les Chambres renoncent à proposer des augmentations de dépenses ; seul le Gouvernement doit être admis à le faire en cas d'absolue nécessité ; 2° Que toute loi entrainant une dépense nouvelle soit ajournée jusqu'à l'époque où, par des économies, on aura créé des disponibilités ; 3° Que l'on opère dans l'administration des réductions importantes de personnel, en éliminant par degré tous les fonctionnaires surabondants (1) ; 4° Que l'on fasse respecter les dispositions légales et réglementaires relatives au contrôle.

---

(1) Nous avons plus de 480.000 fonctionnaires et retraités, qui coûtent en traitement, frais de bureaux et pensions, *douze cents millions* par an !

Cela donnerait déjà de bons résultats. Mais pour guérir le mal profond qui nous ronge, il faut non pas seulement des palliatifs, mais des opérations chirurgicales étendues. Nous devons nous appliquer à réaliser dans un avenir aussi prochain que possible : 1° la décentralisation administrative au profit des localités : régions, départements, communes, afin de faire rentrer l'Etat dans les limites naturelles de sa fonction ; 2° la réforme militaire pour diminuer les sacrifices immenses, les gaspillages, le coulage, qui résultent du système actuel ; 3° la réforme fiscale, afin de rendre l'impôt plus juste, moins lourd et aussi moins gênant pour les affaires ; 4° la réforme de l'instruction, dans le but de mettre mieux notre jeunesse au niveau des besoins modernes.

Voilà bien des réformes, dira-t-on sans doute. Vous voulez donc tout changer chez nous ? Tout, ce serait trop, mais il est sûr que nous avons beaucoup à réformer, parce que depuis trois siècles, le Gouvernement engagé dans la voie de la centralisation, a complètement faussé notre vie nationale. On nous dit sans cesse : « Vous êtes un peuple libre », et on nous gouverne avec tout l'appareil de l'absolutisme. De là une contradiction excessivement dangereuse, un malentendu constant, qu'il faut dissiper pour que l'administré docile d'aujourd'hui redevienne un citoyen capable de contrôler et de conduire ses affaires publiques aussi bien que ses affaires privées. Sans cela, rien ne changera en France, et nous nous traînerons, de secousse en secousse, jusqu'à la décadence et à la ruine.

Pour en arriver là, que tous les hommes clairvoyants et de bonne volonté, de toutes les classes, de tous les partis, se cherchent, se rapprochent, se groupent, et s'éclairent sur les détails de la situation ; ils en verront alors les immenses dangers. Ils comprendront en même temps la nécessité et l'urgence d'une action combinée des citoyens sur la politique. Ils interviendront dans chaque circonscription auprès de leur député pour lui faire connaître leur volonté, et au moment des élections, ils lui imposeront un programme qui pourrait se résumer en un seul mot : *des économies*.

Si cette grande œuvre de relèvement national n'est pas entreprise par les citoyens eux-mêmes, s'ils se résignent à n'être à tout jamais que des administrés imposables à merci, alors la réforme ne se fera point. La situation actuelle est trop favorable aux politiciens et à leurs comités pour qu'ils la modifient de leur propre initiative. Il faut absolument les y forcer. Nous sommes, dit-on, le peuple souverain. Ce souverain restera-t-il toujours un roi fainéant, exploité par une minorité de politiciens et de fonctionnaires ? Telle est pour nous autres Français, la grande question du vingtième siècle. Donnons-lui une solution par notre propre

initiative, sinon, c'est pour notre race la décadence certaine, irrémédiable. Et ce n'est pas là, croyez-le bien, vaine déclamation d'un misanthrope chagrin, mais la conclusion expérimentale, scientifique, d'un patriote qui étudie et réfléchit. A votre tour réfléchissez, et surtout agissez, c'est notre seul moyen de salut.

29434 Lyon, imprimerie du Salut Public, rue Molière, 71.

COMITÉ DE PATRONAGE

MM.
Algoud, Louis, fabricant de soieries.
Bachelard, fabricant de soieries.
Barret, président de l'Alliance des Chambres syndicales.
Benon jeune, négociant en bestiaux.
Béréziat, négociant en quincaillerie.
Berloty, notaire.
Berthelon, vice-président de l'Alliance des Chambres syndicales.
Bizet, adjoint au maire d'Ecully.
Bony, constructeur-mécanicien.
Bonnet, Ed., constructeur.
Bouchet, président de l'Universelle.
Dr Bondet, médecin, professeur à la Faculté de médecine.
Bouthéon, propriétaire.
Brizon, serrurier, juge au Tribunal de Commerce.
Brun, président de la Chambre syndicale des propriétés bâties de Vienne (Isère).
Jean Buffaud, industriel.
Celle-Moucot, ancien juge au Tribunal de Commerce.
Aug. Chabrières, président de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises.
Chambeyron, minotier, président du syndicat de la meunerie.
Chambosse, tapissier, président du syndicat de l'ameublement.
Chardiny, avocat à la Cour d'appel.
Joseph Chatillon, président du syndicat agricole de Villefranche.
Louis Chavent, fabricant de soieries, membre de la Chambre de Commerce.
Chavassieu, ancien percepteur.
Chevrot, président du syndicat des entrepreneurs de transports de la région lyonnaise
Louis Chomel, employé à la Société de la rue Impériale.
Coignet, fabricant de produits chimiques, vice-président de la Chambre de Commerce.
Du Closel, président du syndicat des teinturiers en pièces, imprimeurs.
Commandeur, président du syndicat de l'épicerie lyonnaise.
Corron teinturier, président de la Chambre syndicale des teinturiers, apprêteurs.
Demange, constructeur-mécanicien, président de l'association métallurgique du Rhône.
André Descours, marchand de fers.
Desplaces, marchand de vins.
Aug. Desportes, marchand de chaussures.
Devay, fabricant de soieries, ancien président de l'association des anciens élèves de l'école de Commerce.
Dumas, distillateur, président du syndicat des négociants en alcools et liqueurs.
Georges Durand, fabricant de soieries.
Louis Durand, avocat à la Cour d'appel.
Duvernay, négociant en vins, membre de la Chambre de Commerce.
Estragnat, tanneur.
Fanton, architecte.
Fournier, constructeur-mécanicien.
Frank-Ricard, négociant en lainages, président du syndicat des négociants, juge au Tribunal de commerce, membre de la Chambre de Commerce.
Garcin, avocat à la Cour d'appel.
Pierre Garin, ancien négociant.
Garraud, avocat à la Cour d'appel.
Joseph Gillet, teinturier, membre de la Chambre de Commerce.

MM.
Godard, négociant.
Gontard, fabricant de chaussures, président du syndicat des fabricants de chaussures.
Gabriel Gros associé d'agent de change.
Guinand, vice-président de l'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles.
Jacquier fils, horticulteur.
Jarry, négociant.
Joannard, fabricant de soieries.
Knoblock, employé, administrateur de boulangerie coopérative.
Leplant, fabricant de chaussures.
Lignon, négociant en vins, président du Tribunal de Commerce.
Dr Lortet, doyen de la Faculté de médecine.
Auguste Lumière, photographie et produits.
Louis Lumière, — —
Lyonnet, négociant en denrées coloniales, président du Syndicat commercial et industriel.
Félix Mangini, ingénieur, membre de la Chambre de Commerce.
Mas, maire de Bron.
Micha, président du Syndicat des commissionnaires en primeurs.
Michallet, président du Syndicat des Restaurateurs, Limonadiers.
Mille, épicier.
Moiroud, entrepreneur de transports.
Moreau, président de la Chambre de Commerce de Villefranche.
L. Morel, président honoraire du Syndicat des imprimeurs
Dr Morel, médecin.
Pagnon, ancien président de l'Association des anciens élèves de l'Ecole de Commerce.
Martial Paufique, entrepreneur, membre de la Chambre de Commerce.
Pégout, apprêteur.
Léon Permezel, fabricant de soieries, membre de la Chambre de Commerce.
Petit, commissionnaire, juge au Tribunal de Commerce.
Ulysse Pila, marchand de soies, membre de la Chambre de Commerce.
Piotet fabricant de soierie président du Conseil de l'Ecole de Commerce.
Pondeveaux, avoué.
B. Poulard, ancien juge au Tribunal de Commerce.
Pradel, fabricant de produits chimiques.
Radisson, fabricants de bougies.
Rey, imprimeur, président du syndicat des imprimeurs.
Antoine Riboud, propriétaire.
Richoux, négociant en bois.
Robatel, constructeur-mécanicien, président de l'Association des anciens élèves de la Martinière.
Rougier, avocat à la Cour d'appel.
Ruby, ancien avoué.
Servajean, fabricant de chaussures, vice-président du syndicat des fabricants de chaussures.
Simon, fabricant de produits de parfumerie.
Spazin, constructeur-mécanicien.
Teste, fabricant de câbles et d'aiguilles, membre de la Chambre de Commerce.
Maurice Thévenin, fondeur en cuivre.
Thivel, négociant en quincaillerie.
Valayer, banquier.
Pierre Villard, docteur en droit.
Wies, fabricant de soieries.

On reçoit les Souscriptions aux adresses suivantes.

Crédit Lyonnais, rue de la République, 18.
Société Lyonnaise, rue de l'Hôtel-de-Ville, 18.
Comptoir national d'escompte, rue Neuve, 23.
Société générale, rue Bât-d'Argent, 13.
Banque mutuelle, rue Président-Carnot, 10.
Banque privée, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.
Aynard et fils, rue de la République, 19.
Cambefort et St-Olive, rre de la République, 13.
Guérin (Vve) et fils, rue Puits-Gaillot, 31.
Jacquier, Falcouz et Cie, rue de la Bourse, 4.
De Riaz-Audra et Cie, quai de Retz, 10.
Cottet et Cie, rue de la Bourse, 8.
Collet, Escoula, Cabaud et Cie, r. Hôtel-de-Ville, 29.
Berjon, Barret et Cie, place St-Nizier, 6.
Morin-Pons (Vve) et Cie, r. de la République, 12.
Benon jeune, chemin de St-Just à St-Simon, 20.
Gignoux, Antoine, ag. de change, r. République, 5.
Morel, Auguste, — pl. des Cordeliers, 1.
Demoustier, Elisée, — pl. des Cordeliers, 5.
Robert, Jean, — rue République, 22.
Gantillon, Charles, — rue de la Bourse, 4.
Chaumonnot, Albert, — r. Présid.-Carnot, 3.
Plantin, Charles, — pl. de la Bourse, 2.
Lansade, Emilien, — rue République, 24.
Janin, Claude, — rue Gentil 5.
George, Edmond, — rue République, 26.
Frachon, Amédée, — rue République, 33.
Legat, Louis, — rue République, 10.
Charbonnier, Henri, — r. Bât-d'Argent, 6.
Piaud, Emmanuel, — r. Hôtel-de-Ville, 46.
Lavenir, Charles, — rue République, 17.
Soulier, Charles, — rue République, 20.
Waldmann, Abel, — rue Bourse, 47-49.
Ducurtyl, Humbert, — r. Présid.-Carnot, 3.
Eymard, Hugues, — rue Lafont, 10.
Patras, Léon, — pl. de la Bourse, 3.
Chappuis, Claude, — rue République, 12.
Genicoud, Auguste, — r. Présid.-Carnot, 9.
Tuaillon, Jules, — rue de la Bourse, 6.
Delore, Emile, — pl. de la Bourse, 2.
Faye, Pierre, — r. de la Bourse, 10.
Société de la rue Impériale, rue République, 49.
Anrès et D. Ferrier, gérants d'immeubles, membres de l'Union des gérants d'immeubles, r. de la Barre, 10.
Archinet, — rue Centrale, 27.
Baroulier et Mouton — rue Childebert, 4.
Baudet et Cie, — rue République, 87.
Bellaton, — r. P.-Chenavard, 18.
Bogey, — r. Hôtel-de-V., 32.

Boisson, gérants d'immeubles, membres de l'Union des gér. d'immeubles, rue République, 48.
Carron, — rue du Plâtre, 1.
Collomb et Larchier — quai de l'Est, 14.
Coquet et Cie, — r. l'Hôtel de-Ville, 89.
Coupat, — rue Bât-d'Argent, 23.
Croizier et Curieux, — rue République, 39.
Déléchaux et Clavel, — rue Ferrandière, 21.
De St-Jean et Cie, — rue Centrale, 46
Dussous et Noël, — rue Gentil, 9.
Favre, — b. Croix-Rousse, 165.
Fraydon et Jubin, — cours Gambetta, 8.
Gérentet et Périer, — rue Lafont, 20
Giraudet, — rue de la Bourse, 53.
Gondol père et fils, — rue Puits-Gaillot, 3.
Gourmand, — rue Pizay, 3.
Gros, Louis, — rue Centrale, 23.
Guichard et Jourdain — cours Gambetta, 12.
Laroche, — rue Centrale, 45.
Loubaud, — r. des Marronniers, 9.
Marrel, — rue Ste-Catherine, 3.
Marteau, — rue Dubois, 19.
Ménard, — rue de l'Arbre-Sec, 3.
Montaland, — place Bellecour, 33.
Pélanjon, — rue Hôtel-de-Ville, 50.
Pélissier et Pouzet, — r. P.-Chenavard, 25.
Ribeyrolles, — rue de la Platière, 8.
Rondelet, — rue du Plat, 7.
Venet et Coindre, — rue des Archers, 17.
Balay, notaire, quai de la Pêcherie, 14.
Berloty, — place de la Bourse, 2.
Bernard, — rue Paul-Chenavard, 31.
Chaine, — rue Saint-Dominique, 15.
Chardiny, — rue Neuve, 7.
Rodet — place Bellecour, 8.
Trévoux, — rue de la République, 30.
Vacher, — cours Lafayette, 28.
Verrier — rue de la République, 28.
Augagneur et Chavanne, gérants d'immeubles, place de la Miséricorde, 2.
Arnaud, gérants d'imm. rue de la Barre, 12.
Bellemin-Noël, — q. des Brotteaux, 11.
Couturier, — c. de la Liberté, 45.
Fangier, — c. de la Liberté, 61.
Goujon et Camand, — cours Gambetta, 43.
Grataloup, — r. P.-Corneille, 38.
Peyrachon et Thomas, — r. P.-Chenavard, 41.
Rémond, — c. de la Liberté, 64.
Revenu et Parry, — r. Bât-d'Argent, 12.

Et au siège social de l'Union des Contribuables de la région lyonnaise
Rue Pierre-Corneille, 72, LYON

FORMULE D'ADHÉSION

Je soussigné (1) ....
demeurant à (2) ....
*déclare adhérer à l'*Union des Contribuables de la Région lyonnaise
et souscrire pour la somme de ....

Le minimum de la cotisation est de 1 franc.

.... le 189

(Signature.)

(1) Nom, prénoms, profession.
(2) Domicile.

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE